Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le
ID : 069-246900740-20250408-CC_2025_049-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MORNANTAIS
Le Clos Fournereau
CS 40107
69440 MORNANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° CC-2025-049

L'an deux mille vingt-cinq
Le huit avril à dix-neuf heures
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.
Date de convocation : 26 mars 2025

Nombre de membres :	
En exercice	**37**
Présents	**28**
Votes	**33**

PRESENTS :
Renaud PFEFFER, Marc COSTE, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Olivier BIAGGI, Pascal OUTREBON, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Jean-Luc BONNAFOUS, Anne RIBERON, Bruno FERRET, Denis LANCHON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Pascale DANIEL, Thierry BADEL, Christèle CROZIER, Cyprien POUZARGUE, Anne-Sophie DEVAUX, Bernard CHATAIN

ABSENTS / EXCUSES :
Yves GOUGNE, Raphaëlle GUERIAUD, Gérard MAGNET, Séverine SICHE-CHOL

PROCURATIONS :
Stéphanie NICOLAY donne procuration à Françoise TRIBOLLET
Patrick BERRET donne procuration à Pascale DANIEL
Véronique MERLE donne procuration à Pascale CHAPOT
Marilyne SEON donne procuration à Olivier BIAGGI
Hélène DESTANDAU donne procuration à Fabien BREUZIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Denis LANCHON

CULTURE

******

Approbation de la programmation du festival "Nos lieux en'chantés" 2025

Rapporteur : Madame Caroline DOMPNIER DU CASTEL, Vice-Présidente déléguée à la Culture

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 du 24 septembre 2024 et notamment sa compétence en matière d'actions culturelles,

Vu la convention de partenariat culturel conclue avec le Département du Rhône le 20 décembre 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction "Solidarités et Vie sociale" du 18 mars 2025,

Festival de musique itinérant et intercommunal, initié en 2021, « Nos Lieux En'Chantés » a pour vocation de maintenir une offre culturelle conviviale sur l'été, lors de soirées-chanson intimistes et hors les murs, réparties sur juillet/août dans les villages du Pays Mornantais.

Associant chanson et patrimoine, le festival « Nos Lieux En'Chantés » est pensé comme un parcours pour faire découvrir et valoriser les lieux patrimoniaux et histoires emblématiques des villages.

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le
ID : 069-246900740-20250408-CC_2025_049-DE

Ce programme donne prétexte à :

- Découvrir des artistes invités aux univers différents
- Investir en extérieur, des espaces publics de caractère pour réunir 150/200 spectateurs
- Rencontrer les habitants du territoire et les sensibiliser au patrimoine local, lors de projets artistiques et culturels donnant lieu à une restitution le soir des concerts
- Mobiliser la convention de partenariat culturel soutenue financièrement par le Département.

Pour l'été 2025, il s'agit de co-organiser 5 « Soirées-chanson » aux genres variés (pop, folk, soul, punk musette), avec l'aide des communes volontaires, associées au choix des dates, des lieux et des artistes invités à partir de la sélection proposée.

Ces 5 « Soirées-chanson » seront l'occasion de restituer le travail participatif réalisé par les habitants autour de la bande dessinée et du patrimoine, effectué lors d'ateliers en bibliothèques, et menés par les auteurs/illustrateurs de l'Epicerie Séquentielle dans le cadre de la Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle 2024/2025. La restitution prendra la forme d'une exposition sur les lieux des concerts, présentant les planches de BD et « romans photos » produits à partir de photographies d'archives du territoire.

Pour chaque date, la signature d'une convention de co-réalisation établira les missions et responsabilités de chaque partie prenante, à savoir :

- La Commune concernée pour les conditions d'organisation et d'accueil du public, la participation financière (estimée à 500€) nécessaire à l'équilibre budgétaire de la soirée et les efforts de communication sur place
- Le service Culturel de la Copamo pour la sélection et la programmation des artistes ainsi que la mise en œuvre de leurs prestations sur place (technique, accueil, etc..), la coordination, le suivi (administratif et technique), le relais de communication et la mobilisation du financement du Département accordé dans le cadre du soutien aux projets culturels pour la saison 2024-2025.

Tableau de la programmation 2025 du festival

Commune	MORNANT	BEAUVALLON	ORLIENAS	SAINT-ANDRE-LA-COTE	SOUCIEU-EN-JARREST
Date	03-juil	09-juil	22-août	26 août	28-août
Artiste	**LOUISE COMBIER Pop**	**MALAKA Folk soul**	**BARKANAN Folk**	**COBALT Pop**	**POUDRE NOIRE Punk musette**
Lieu	Parc Saint-Charles	Parc du Clos Souchon	Castrum (centre du vieux bourg)	Rue de l'église (sur le parvis)	Place de l'église
Lieu de repli	Eglise	Eglise (150/200 places)	Salle L'Héliotrope (300 places)	Ombrières/ préau de l'école	Préau école/cantine ou Espace Flora Tristan

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le
ID : 069-246900740-20250408-CC_2025_049-DE

Plan de financement prévisionnel du festival « Nos Lieux En'Chantés » 2025

DEPENSES				RECETTES	
Type de dépenses	Coût unitaire	Nb	Coût total	Type de recettes	Montant
Plateau artistique	1 000	5	5 000 €	Communes	2 500 €
Hébergement	200	5	1 000 €	DRAC ÉTÉ CULTUREL	1 500 €
Sacem	70	5	350 €	Copamo (dont subvention Département partenariat Culturel)	3 350 €
Location de matériel	200	5	1 000 €		
TOTAL DEPENSES	1 270		**7 350 €**	**TOTAL RECETTES**	**7 350 €**

Ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE la programmation du festival « Nos lieux En'Chantés » et sa réalisation,

APPROUVE le plan de financement du festival « Nos lieux En'Chantés »,

MOBILISE la subvention du Département prévue pour cette action dans le cadre de la convention de partenariat culturel,

AUTORISE Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires et à signer l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre de cette manifestation culturelle,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 11 AVRIL 2025
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

Le Président,
Renaud PFEFFER

Communauté de communes du Pays Mornantais

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le 11 AVR. 2025
Notifié ou publié le 11 AVR. 2025
Le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication